

# **LISTE DES DIPLÔMES PERMETTANT L'INSCRIPTION AU BP CHARPENTIER APRÈS DEUX ANNÉES D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

Les diplômes de niveau V ou de niveau supérieur du groupe des spécialités Charpente et Construction bois (groupe 234)

Les titres et diplômes du même secteur professionnel de niveau V ou de niveau supérieur, inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles